

**Compte rendu du Comité Syndical  
du Syndicat Mixte du Pays de Balagne**

**Séance du jeudi 29 septembre 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-neuf du mois de septembre, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Paul LIONS, Président.**

**Présents** : Messieurs Paul LIONS, François MARCHETTI, Lionel MORTINI, Pierre POLI, Maurice PARRIGI, Attilius CECCALDI et François ANTONIOTTI, Jean-Marie SEITE

**Excusés** : MM. Pancrace GUGLIELMACCI, Pierre GUIDONI

**Secrétaire de séance** : Monsieur François MARCHETTI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 août 2016**

Monsieur le Président présente pour approbation le procès-verbal du Comité Syndical en date du mercredi 24 août 2016. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE : D'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du mercredi 24 août 2016.

**Lancement des marchés publics relevant du contrat de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)**

Le Président rappelle que dans le cadre de la loi pour la transition énergétique, 400 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » ont été identifiés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager des actions concrètes. Le Pays de Balagne a signé, le 12 mai 2016, une convention qui finance un programme comportant trois actions destinées à mettre en place une mobilité durable :

1. Structuration de l'ecomobilité par l'aménagement et la signalétique de parcs relais et d'aires de covoiturage et l'aménagement d'une voie douce entre Calvi et L'Île-Rousse.
2. Acquisition de vélos tous chemins à assistance électrique et stations de recharges photovoltaïques
3. Animations scolaires écocitoyennes

Un premier marché d'étude sur l'implantation des parcs relais et aires de covoiturage a été lancé le 7

septembre et arrive à échéance le 30 septembre 2016.

Deux autres marchés peuvent être lancés dès aujourd'hui :

**Etude de faisabilité d'une voie verte entre Calvi et L'Île-Rousse. :**

Cette étude doit permettre d'établir la faisabilité de l'aménagement d'une voie verte entre Calvi et l'Île-Rousse :

- Continuité du tracé empruntant le moins possible les bords de la route territoriale 30
- Praticabilité du tracé par des vélos tous chemins et un public familial

Le prestataire devra établir le tracé de la voie verte sur support cadastral, en s'assurant de la maîtrise foncière (chemin public, servitude ou convention de passage). Il devra ensuite localiser et décrire sommairement les travaux à réaliser pour garantir la bonne praticabilité du chemin. Un estimatif budgétaire de travaux sera fourni.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le lancement du Marché A Procédure Adaptée,
- valide le cahier des charges
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Animations périscolaires sur les bonnes pratiques et comportements écocitoyens en matière d'économies d'énergies**

Les activités d'animation périscolaires sont à la charge des Communes ou de leurs groupements responsables des écoles. L'objet de ce marché public est de planifier des modules d'animation sur les bonnes pratiques et comportements écocitoyens en matière d'économies d'énergies dans le cadre des activités périscolaires après classes et au sein des ALSH pendant les vacances scolaires. Vingt établissements scolaires ont été recensés sur les 36 communes de Balagne et 54 groupes périscolaires et 6 ALSH ont été constitués.

Afin de s'adapter au mieux aux spécificités de chaque groupe scolaire (niveaux et horaires), le marché sera constitué de 20 lots correspondants aux 20 écoles du territoire. Un groupement Feliceto-Muro constituera un lot.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le lancement du Marché A Procédure Adaptée,
- valide le cahier des charges
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fixation du tableau des effectifs**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que Syndicat Mixte du Pays de Balagne a pour missions l'élaboration du SCoT de Balagne, la conduite de l'agenda 21 et l'animation et le suivi du programme Leader. Il rappelle également que le Syndicat Mixte du Pays de Balagne déploie une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat afin d'assurer l'accompagnement technique des particuliers et des entreprises en complément de l'Espace Info Énergie.

A ce titre , le président propose au comité syndical de modifier le tableau des effectifs du syndicat mixte du Pays de Balagne en créant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, un poste de technicien territorial à temps complet et de fixer le tableau des effectifs comme suit :

- Un poste de directeur, au grade d'attaché territorial pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Emploi permanent, titulaire de la fonction publique.
- Un poste d'assistant chargé de communication, en emploi d'avenir en contrat à durée déterminée à échéance au 31 mars 2017, pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Poste non permanent et pourvu depuis le 1er avril 2014. Agent non titulaire de la fonction publique.
- Un poste de chargé de Développement Territorial, au grade d'Adjoint administratif seconde classe, pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Poste permanent et pourvu depuis le 1er janvier 2016. Agent stagiaire de la fonction publique.
- Un poste de Chargé de Mission Habitat Durable au grade de technicien territorial, en contrat à durée déterminée à échéance au 18 novembre 2018, pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Poste non permanent et pourvu depuis le 1er septembre 2016. Agent non titulaire de la fonction publique.

Les membres du conseil syndical, oui l'exposé de leur Président et à l'unanimité des membres présents, fixent à quatre agents le tableau des effectifs du Syndicat Mixte du Pays de Balagne.

### **Elaboration du contrat de ruralité**

Le contrat de ruralité doit concrétiser le projet de territoire du PETR. Il doit couvrir 6 axes thématiques, définis lors du comité interministériel aux ruralités, pour lesquels il s'agit d'identifier les actions à programmer par le PETR du Pays de Balagne :

- L'accès aux services publics et marchands et aux soins
- La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs
- L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)
- Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- La transition écologique et énergétique
- La cohésion sociale

Le comité syndical souhaite que la question de la mobilité soit le levier principal d'action servant ces 6 thématiques. Une réunion de travail spécifique est fixée, avec M. le sous-préfet de Calvi, le vendredi 7 octobre 2016 à 16 h dans les locaux de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse.

### **Questions diverses**

#### **Constitution du Comité de Pilotage de l'Agenda 21 du Pays de Balagne**

Le Pays de Balagne s'est engagé en 2012 dans la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 qui a été reconnu "Agenda 21 local France" le 29 octobre 2015.

Ce dispositif constitue un outil stratégique pour prendre en compte, dans toutes les réflexions et actions conduites en Balagne, les thématiques de :

**l'énergie** : efficacité énergétique dans l'habitat et les transports, développement des énergies renouvelables

**l'environnement** : lutte contre les espèces invasives, protection de la biodiversité

**la culture** : patrimoine bâti, identité et savoir-faire.

Le comité de pilotage est composé d'un collège d'élus et d'un collège de partenaires et personnalités qualifiées.

Le comité syndical fixe ainsi la composition des deux collèges :

Collège des élus :

NOM	Prénom	Organisme
LIONS	Paul	Président du Syndicat Mixte du Pays de Balagne et CCBVIR
MORTINI	Lionel	Syndicat Mixte du Pays de Balagne et Président CC5P
MARCHETTI	François-Marie	Syndicat Mixte du Pays de Balagne et Président CCCB
SEITE	Jean-Marie	Syndicat Mixte du Pays de Balagne et CCCB
POLI	Pierre	Syndicat Mixte du Pays de Balagne et CCBVIR
CECCALDI	Attilius	Syndicat Mixte du Pays de Balagne et CC5P

Collège des partenaires et personnalités qualifiés :

NOM	Prénom	Organisme
PASQUALINI	Charles	Office de l'Environnement de la Corse
SOUAREZ	Christine	Direction Régionale de l'Environnement de Corse
HUGOT	Lætitia	CBNC référent biodiversité et préservation de l'environnement
GUIRONNET	Georges	Aghjasole Référent énergies renouvelables et matériaux biosourcés
MARANINCHI	Stéphanie	EIE Référent efficacité énergétique : habitat, mobilité
BIANCONI	Dominique	U Svegliu Référent développement culturel et social Calvese

La date du 25 octobre est fixée pour organiser :

- De 10h à 12h : Présentation du diagnostic de l'Observatoire Régional des Emissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire du Pays de Balagne.
- De 13h30 à 15h : Comité de pilotage de l'Agenda 21 : Suivi de la stratégie locale et présentation de nouvelles actions
- De 15h à 16h30 : Comité technique et comité de pilotage de la Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

**Fait à Cateri, le mardi 3 octobre 2016**

**Le Président,  
Paul LIONS**